



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NO 2024-09 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2020-02 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, le 13 janvier 2025 :

Règlement numéro 2024-09 amendant le Règlement 2020-02 intitulé Règlement relatif à la gestion contractuelle

Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57).

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture. Il sera également disponible sur le site web de la Municipalité (saintbernarddemichaudville.qc.ca).

Ce règlement a été envoyé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 janvier 2025.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 14^e jour du mois de janvier 2025.

Geneviève Bureau

Geneviève Bureau

Greffière-trésorière adjointe



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NO 2024-09 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2020-02
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 17 h 00 et 17 h 10, le 14 janvier 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14 janvier 2025.

Geneviève Bureau
Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe